

Plan gouvernemental Vigie Pirate



PRÉFET DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Services

Orléans, le – 5 MARS 2021

Madame la Préfète du Loiret

à

Mesdames et Messieurs les maires du Loiret

Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE

REFER : Plan gouvernemental VIGIPIRATE du 1^{er} décembre 2016 (édition octobre 2018)

PL : Plaquette faire face ensemble

A la suite des attentats d'octobre dernier à Nice, l'ensemble du territoire national a été placé au niveau « Urgence attentat ».

Le Premier ministre décide d'adapter la posture vigipirate sur le territoire au niveau « **renforcée - risque attentat** » à compter du **5 mars 2021**. Ce niveau d'alerte atteste d'un niveau de menace durablement élevé sur l'ensemble du territoire mais moindre qu'à la fin de l'année 2020.

Cet abaissement de niveau de posture désactive les mesures de restriction des activités aux abords des installations et bâtiments désignés, particulièrement les lieux de culte et les établissements scolaires mais aussi désactive le renfort de la sécurité des établissements de santé.

Cette adaptation s'appuie sur la posture « Automne Hiver 2020 - Printemps 2021 » en vigueur depuis octobre dernier. Dans le contexte actuel de la crise sanitaire, cette posture met l'accent sur :

- la sécurité des espaces de commerce, les activités relancées et les lieux réouverts au public ;
- la sécurité des lieux de culte, des sites touristiques et des transports publics de personnes en particulier lors de vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des bâtiments publics avec une attention particulière sur les établissements de soins médico-sociaux et sociaux ainsi que la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, y compris les centres de vaccination.

Vous veillerez aussi à sensibiliser les personnels en uniforme placés sous votre responsabilité qui doivent rester vigilants comme tous les représentants de l'autorité publique.